



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

SAGES INFORMATIQUE

24/05/2024

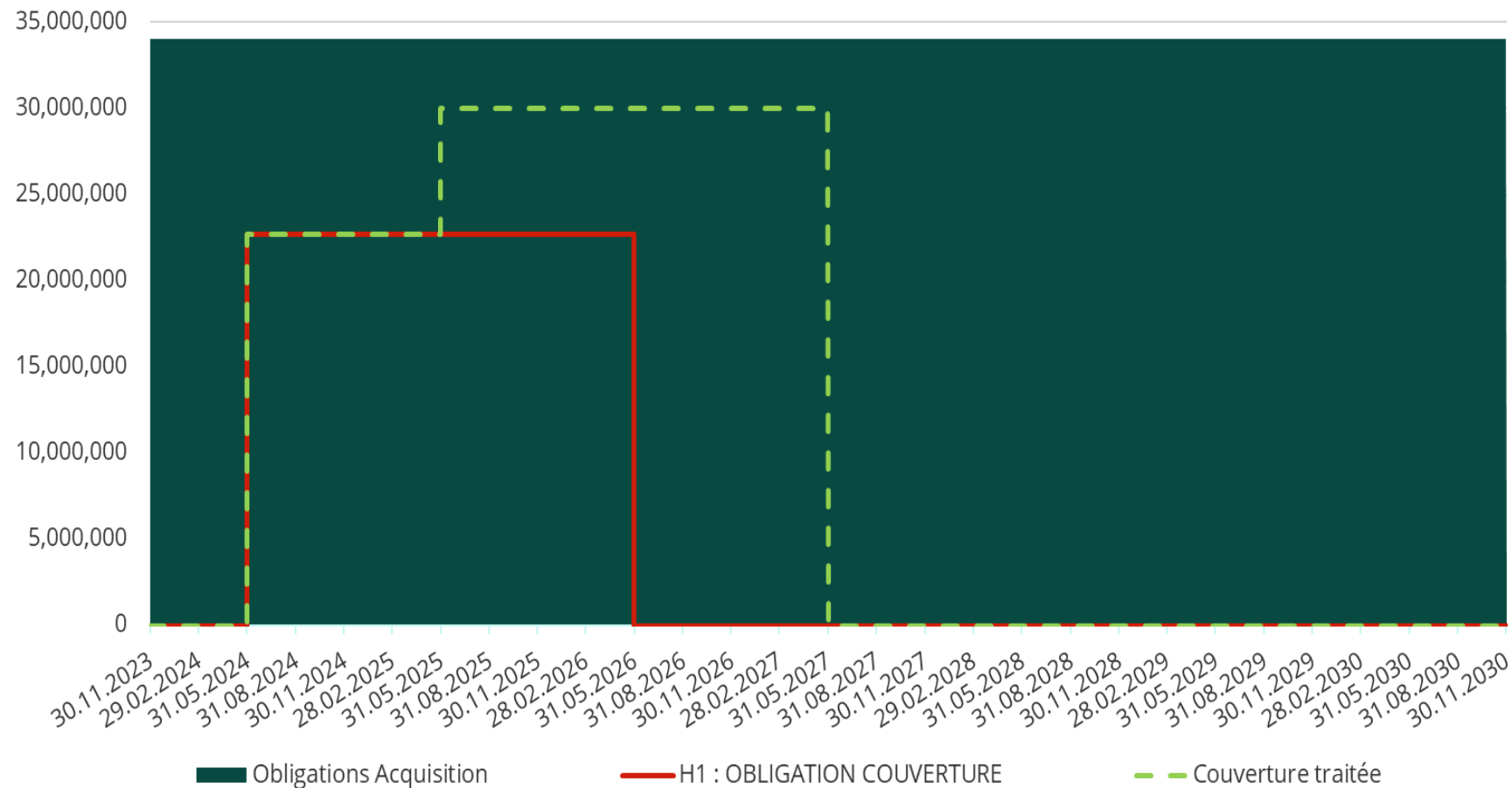


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 3,00% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0,75% sur le financement.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 3,00% à 3 ans.

Répartition bancaire :
LCL 100%.

Obligation de couverture

Financements :

Prêteurs : APERA INVESTMENT HOLDCO III

Obligations d'Acquisition : €34'000'000, émis le 30/11/2023, amortissement in fine, échéance 30/11/2030, **floor 0,75% sur Euribor 3 mois + 7,25%**.

Obligations Additionnelles : 5'000'000€. Non pris en compte dans l'analyse.

Obligations Accordéon : 7'500'000€. Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

Dans un délai de **six (6) mois** suivant la Date de Réalisation, l'Emetteur devra conclure avec un ou plusieurs établissement(s) financier(s) de premier rang un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture pendant une **durée de deux (2) ans** à compter de la date de conclusion du (des) dit(s) Contrat(s) de Couverture, à hauteur d'un notionnel minimum égal à **soixante-six virgule soixante-six pour cent (66,66%) de la Valeur Nominale Initiale** de l'ensemble des Obligations Acquisition afin de se prémunir contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou, au choix de l'Emetteur, de l'EURIBOR 6 mois de plus de **cent (100) points de base** par rapport à sa valeur à la Date d'Emission Initiale → 30/05/2024

Banques de couverture: LCL, Crédit Agricole Corse

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : LCL

Cours d'exercice : 3,00% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 14/05/2024

Date de début : 31/05/2024

Date de fin : 31/05/2027

Index : Euribor 3 Mois

Base : Exact/360

Nominal de départ : €22'664'400 amortissements spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 31/05/2027 : **0,4400%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€368'865**.

Primes à payer

Couverture LCL

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucle ment
29.05.2024	31.05.2024	30.08.2024	30.08.2024	22,664,400	25,208	-343,657
28.08.2024	30.08.2024	29.11.2024	29.11.2024	22,664,400	25,208	-318,449
27.11.2024	29.11.2024	28.02.2025	28.02.2025	22,664,400	25,208	-293,241
26.02.2025	28.02.2025	30.05.2025	30.05.2025	22,664,400	25,208	-268,033
28.05.2025	30.05.2025	29.08.2025	29.08.2025	30,000,000	33,367	-234,667
27.08.2025	29.08.2025	28.11.2025	28.11.2025	30,000,000	33,367	-201,300
26.11.2025	28.11.2025	27.02.2026	27.02.2026	30,000,000	33,367	-167,933
25.02.2026	27.02.2026	29.05.2026	29.05.2026	30,000,000	33,367	-134,567
27.05.2026	29.05.2026	31.08.2026	31.08.2026	30,000,000	34,467	-100,100
27.08.2026	31.08.2026	30.11.2026	30.11.2026	30,000,000	33,367	-66,733
26.11.2026	30.11.2026	26.02.2027	26.02.2027	30,000,000	32,267	-34,467
24.02.2027	26.02.2027	31.05.2027	31.05.2027	30,000,000	34,467	0

Prime lissée

0.44%

Total à payer

368,865

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Obligations Acquisition		TOTAL DETTE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traitée
				Amort.	CRD			
28.11.2023	30.11.2023	31.05.2024	31.05.2024	0	34,000,000	34,000,000	0	0
29.05.2024	31.05.2024	30.08.2024	30.08.2024	0	34,000,000	34,000,000	22,664,400	22,664,400
28.08.2024	30.08.2024	29.11.2024	29.11.2024	0	34,000,000	34,000,000	22,664,400	22,664,400
27.11.2024	29.11.2024	28.02.2025	28.02.2025	0	34,000,000	34,000,000	22,664,400	22,664,400
26.02.2025	28.02.2025	30.05.2025	30.05.2025	0	34,000,000	34,000,000	22,664,400	22,664,400
28.05.2025	30.05.2025	29.08.2025	29.08.2025	0	34,000,000	34,000,000	22,664,400	30,000,000
27.08.2025	29.08.2025	28.11.2025	28.11.2025	0	34,000,000	34,000,000	22,664,400	30,000,000
26.11.2025	28.11.2025	27.02.2026	27.02.2026	0	34,000,000	34,000,000	22,664,400	30,000,000
25.02.2026	27.02.2026	29.05.2026	29.05.2026	0	34,000,000	34,000,000	22,664,400	30,000,000
27.05.2026	29.05.2026	31.08.2026	31.08.2026	0	34,000,000	34,000,000	0	30,000,000
27.08.2026	31.08.2026	30.11.2026	30.11.2026	0	34,000,000	34,000,000	0	30,000,000
26.11.2026	30.11.2026	26.02.2027	26.02.2027	0	34,000,000	34,000,000	0	30,000,000
24.02.2027	26.02.2027	31.05.2027	31.05.2027	0	34,000,000	34,000,000	0	30,000,000
27.05.2027	31.05.2027	31.08.2027	31.08.2027	0	34,000,000	34,000,000	0	0
27.08.2027	31.08.2027	30.11.2027	30.11.2027	0	34,000,000	34,000,000	0	0
26.11.2027	30.11.2027	29.02.2028	29.02.2028	0	34,000,000	34,000,000	0	0
25.02.2028	29.02.2028	31.05.2028	31.05.2028	0	34,000,000	34,000,000	0	0
29.05.2028	31.05.2028	31.08.2028	31.08.2028	0	34,000,000	34,000,000	0	0
29.08.2028	31.08.2028	30.11.2028	30.11.2028	0	34,000,000	34,000,000	0	0
28.11.2028	30.11.2028	28.02.2029	28.02.2029	0	34,000,000	34,000,000	0	0
26.02.2029	28.02.2029	31.05.2029	31.05.2029	0	34,000,000	34,000,000	0	0

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Obligations Acquisition		TOTAL DETTE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traitée
				Amort.	CRD			
29.05.2029	31.05.2029	31.08.2029	31.08.2029	0	34,000,000	34,000,000	0	0
29.08.2029	31.08.2029	30.11.2029	30.11.2029	0	34,000,000	34,000,000	0	0
28.11.2029	30.11.2029	28.02.2030	28.02.2030	0	34,000,000	34,000,000	0	0
26.02.2030	28.02.2030	31.05.2030	31.05.2030	0	34,000,000	34,000,000	0	0
29.05.2030	31.05.2030	30.08.2030	30.08.2030	0	34,000,000	34,000,000	0	0
28.08.2030	30.08.2030	29.11.2030	29.11.2030	0	34,000,000	34,000,000	0	0
27.11.2030	29.11.2030	28.02.2031	28.02.2031	34,000,000	0	0	0	0
26.02.2031	28.02.2031	30.05.2031	30.05.2031	0	0	0	0	0
28.05.2031	30.05.2031	29.08.2031	29.08.2031	0	0	0	0	0
27.08.2031	29.08.2031	28.11.2031	28.11.2031	0	0	0	0	0
26.11.2031	28.11.2031	27.02.2032	27.02.2032	0	0	0	0	0
25.02.2032	27.02.2032	31.05.2032	31.05.2032	0	0	0	0	0
27.05.2032	31.05.2032	31.08.2032	31.08.2032	0	0	0	0	0
27.08.2032	31.08.2032	30.11.2032	30.11.2032	0	0	0	0	0
26.11.2032	30.11.2032	28.02.2033	28.02.2033	0	0	0	0	0
24.02.2033	28.02.2033	31.05.2033	31.05.2033	0	0	0	0	0
27.05.2033	31.05.2033	31.08.2033	31.08.2033	0	0	0	0	0
29.08.2033	31.08.2033	30.11.2033	30.11.2033	0	0	0	0	0
28.11.2033	30.11.2033	28.02.2034	28.02.2034	0	0	0	0	0
24.02.2034	28.02.2034	31.05.2034	31.05.2034	0	0	0	0	0
29.05.2034	31.05.2034	31.08.2034	31.08.2034	0	0	0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	8 381
-------------	-------

LCL

Economies totales	54 772
--------------------------	---------------

Taux/Prix sans marge bancaire	339 825
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	423 637
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (10 points de base) *	83 813
---	--------

Prix final	368 865
------------	---------

Marge finale	29 040
--------------	--------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

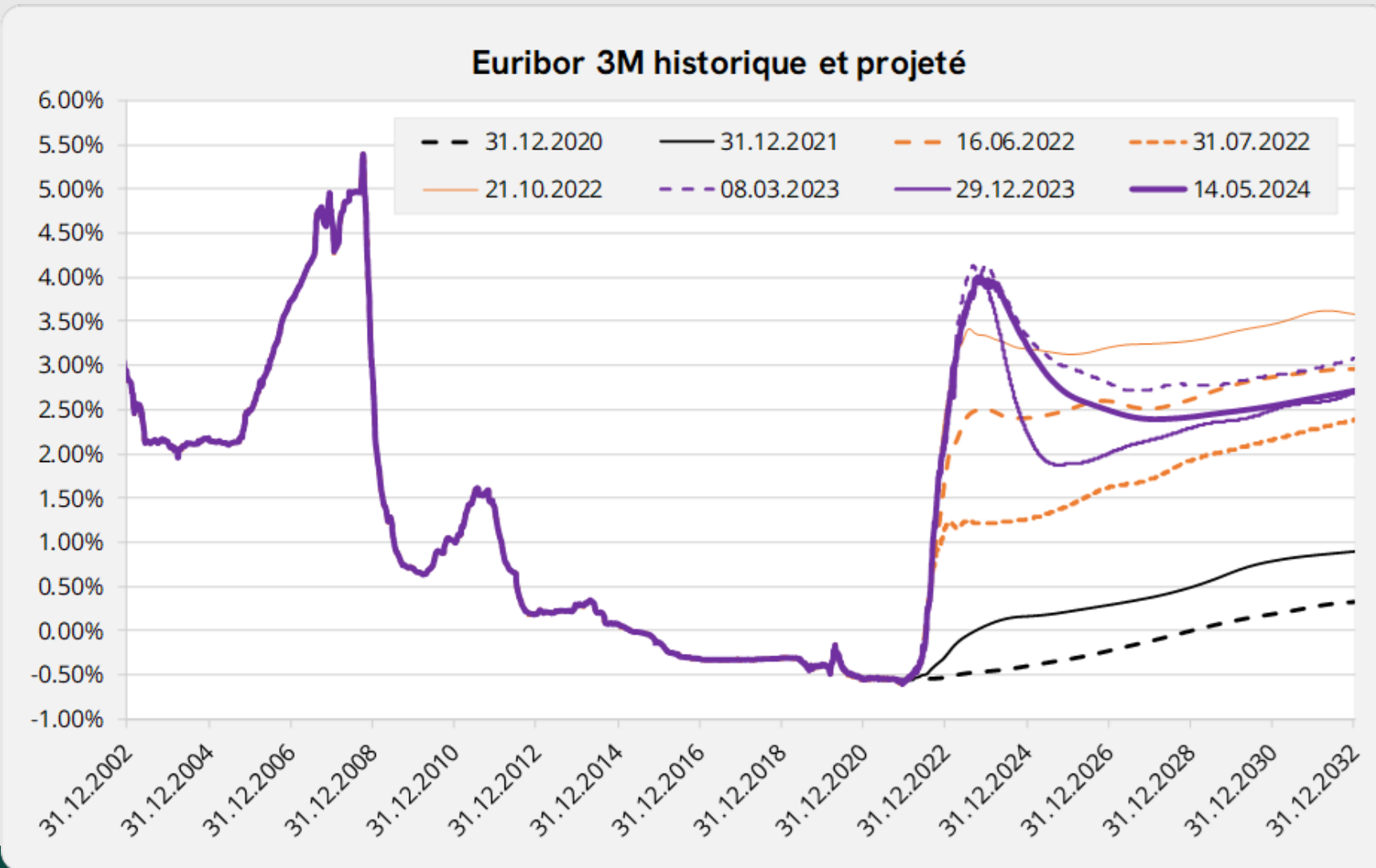
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus



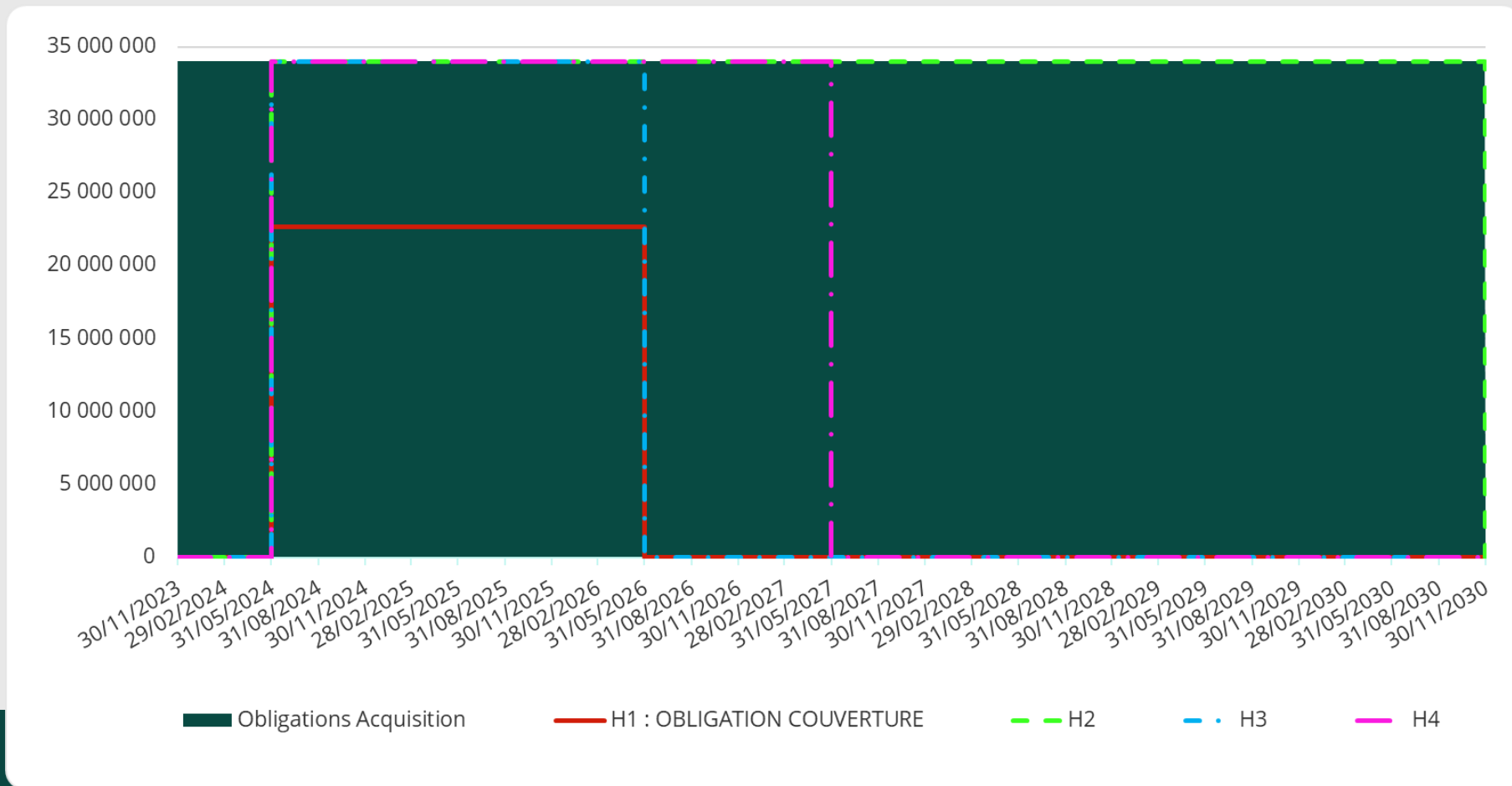
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

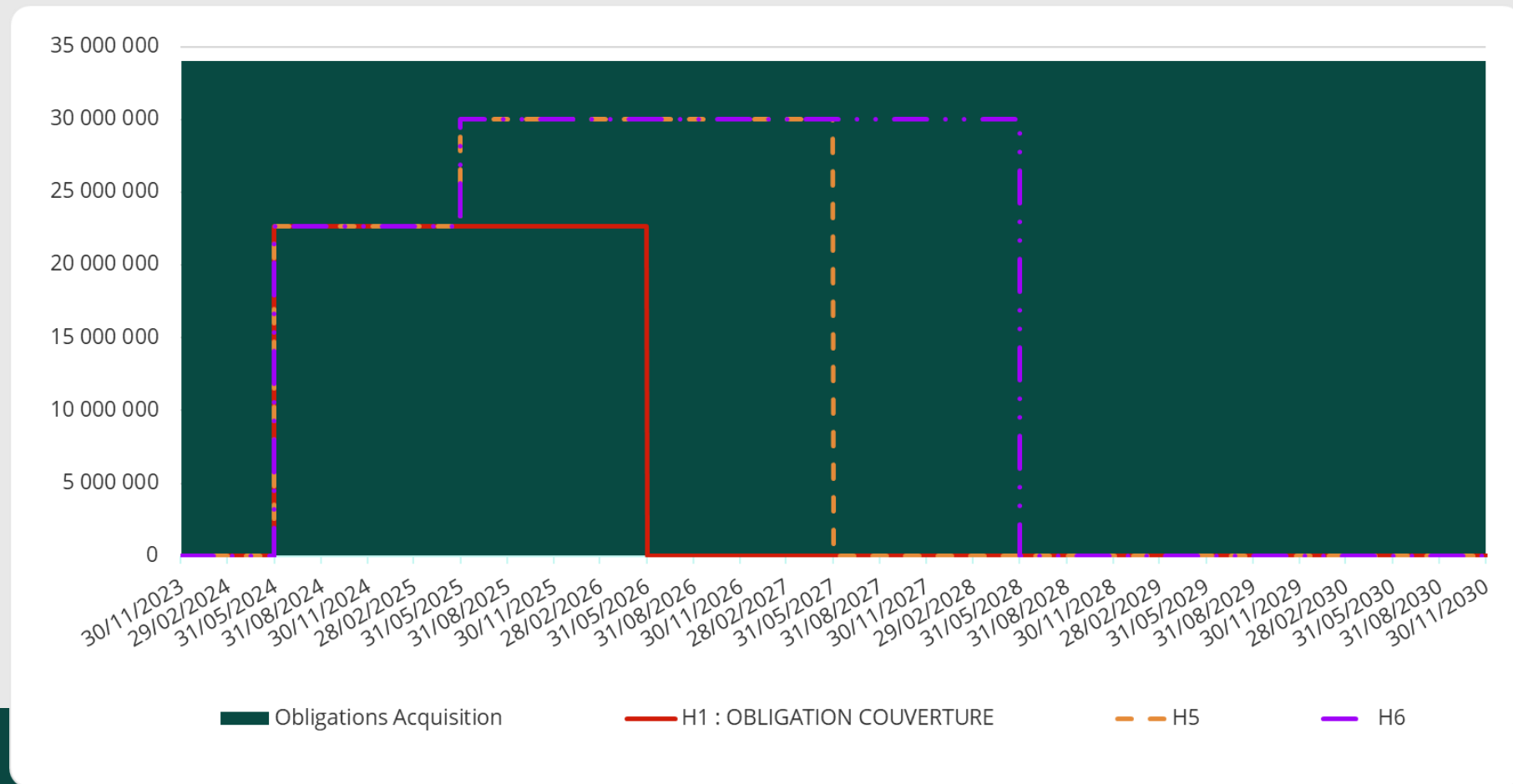
Données de marché (14/05/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés dans le cadre d'un financement flooré à 0%

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	4 596	22 421
Swap sans Floor	2,93%	2,63%
Swap avec Floor	3,02%	2,80%
Cap 0% annualisé	3,02%	2,80%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	2 ans	6,5 ans	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	22 664 400	34 000 000	34 000 000	34 000 000	22 664 400	22 664 400
Notionnel au 31/05/2025	22 664 400	34 000 000	34 000 000	34 000 000	30 000 000	30 000 000
Début de période	31/05/2024	31/05/2024	31/05/2024	31/05/2024	31/05/2024	31/05/2024
Fin de période	31/05/2026	30/11/2030	31/05/2026	31/05/2027	31/05/2027	31/05/2028
Valeur 1bp en EUR	4 596	22 421	6 894	10 342	8 381	11 431

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse
dans les prix : **7 bps**

*Couverture la moins
chère possible selon
l'obligation de
couverture adossée à
votre crédit

Prime d'option lissée						
Cap 2,5% annualisé	0,79%	0,86%	0,79%	0,77%	0,75%	0,77%
Taux financement Max	3,29%	3,36%	3,29%	3,27%	3,25%	3,27%

Cap 3% annualisé	0,48%	0,63%	0,48%	0,50%	0,49%	0,53%
Taux financement Max	3,48%	3,63%	3,48%	3,50%	3,49%	3,53%

Cap 3,5% annualisé	0,27%	0,45%	0,27%	0,31%	0,31%	0,36%
Taux financement Max	3,77%	3,95%	3,77%	3,81%	3,81%	3,86%

Cap 4.964% annualisé*	0,10%	-	-	-	-	-
Taux financement Max	5,07%					

Prime des options en EUR						
Cap 2,5%	347 400	1 753 400	520 400	752 400	595 700	821 500
Cap 3%	211 900	1 271 300	317 400	486 600	389 500	561 500
Cap 3,5%	117 800	921 600	176 600	301 200	246 700	379 100
Cap 4.964%*	44 700	-	-	-	-	-

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
29/05/2024	31/05/2024	30/08/2024	30/08/2024	22 664 400	40 710	-554 990
28/08/2024	30/08/2024	29/11/2024	29/11/2024	22 664 400	40 710	-514 281
27/11/2024	29/11/2024	28/02/2025	28/02/2025	22 664 400	40 710	-473 571
26/02/2025	28/02/2025	30/05/2025	30/05/2025	22 664 400	40 710	-432 862
28/05/2025	30/05/2025	29/08/2025	29/08/2025	30 000 000	53 886	-378 976
27/08/2025	29/08/2025	28/11/2025	28/11/2025	30 000 000	53 886	-325 090
26/11/2025	28/11/2025	27/02/2026	27/02/2026	30 000 000	53 886	-271 205
25/02/2026	27/02/2026	29/05/2026	29/05/2026	30 000 000	53 886	-217 319
27/05/2026	29/05/2026	31/08/2026	31/08/2026	30 000 000	55 662	-161 657
27/08/2026	31/08/2026	30/11/2026	30/11/2026	30 000 000	53 886	-107 771
26/11/2026	30/11/2026	26/02/2027	26/02/2027	30 000 000	52 109	-55 662
24/02/2027	26/02/2027	31/05/2027	31/05/2027	30 000 000	55 662	0

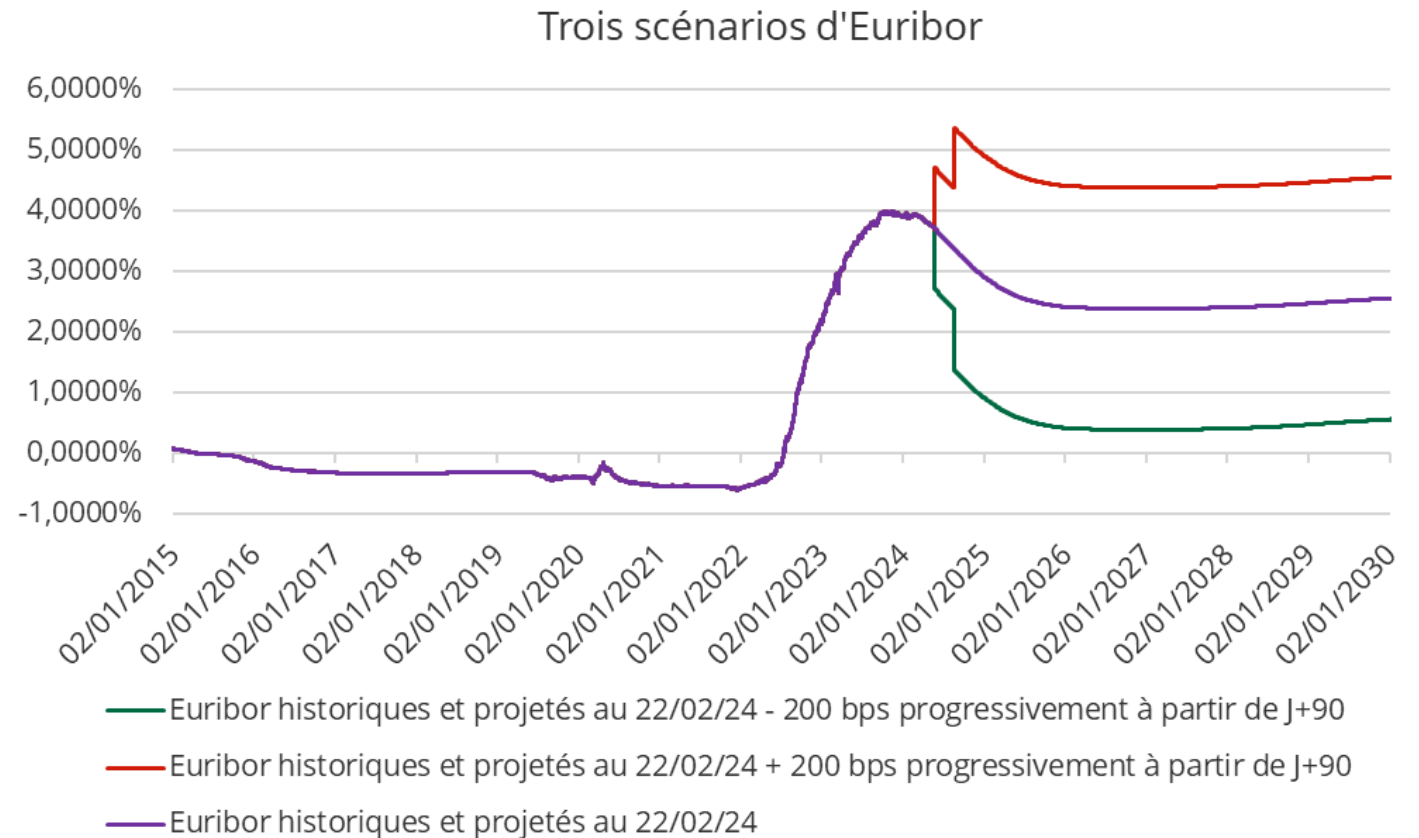
Prime lissée	0,75%
--------------	-------

Total à payer	595 700
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

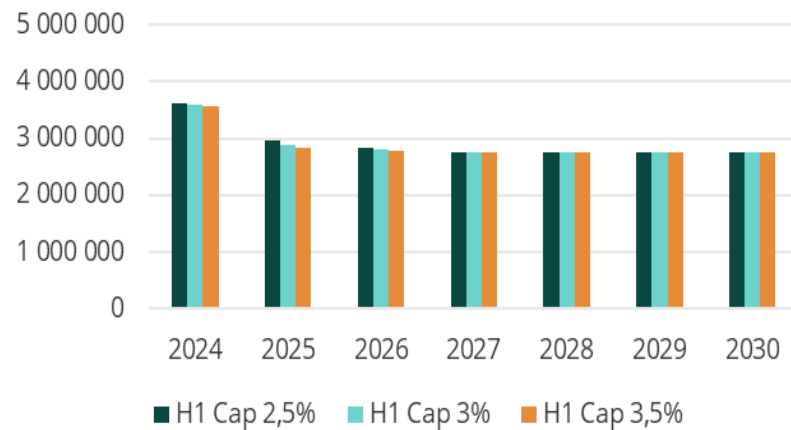
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **7,25%** (Obligations d'Acquisition), le floor **0,75%** sur le financement, l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

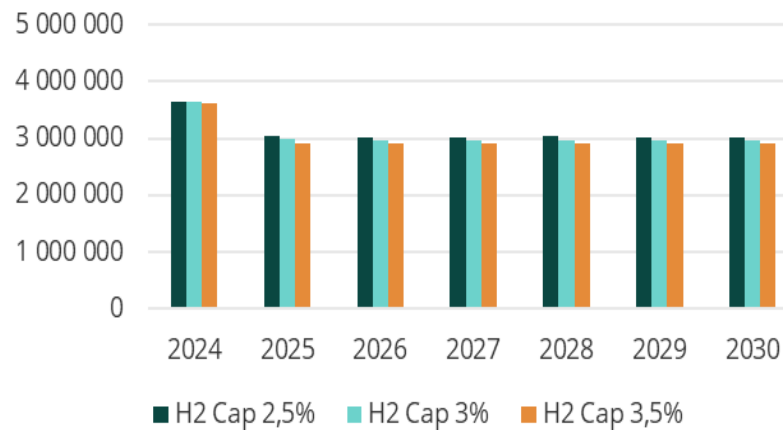


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

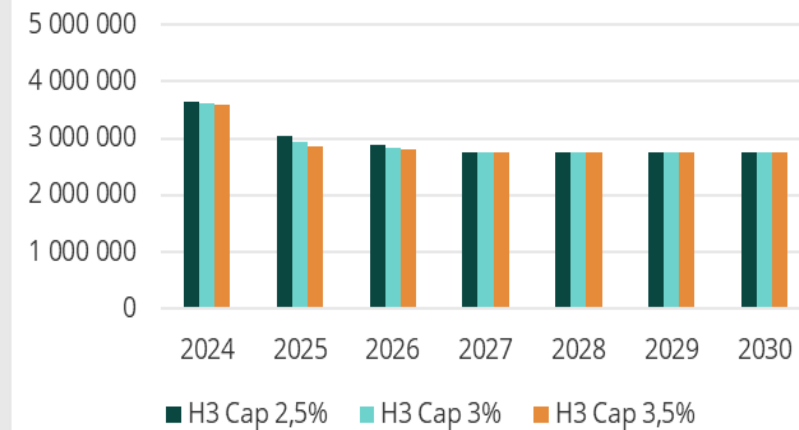
STRATEGIE H1



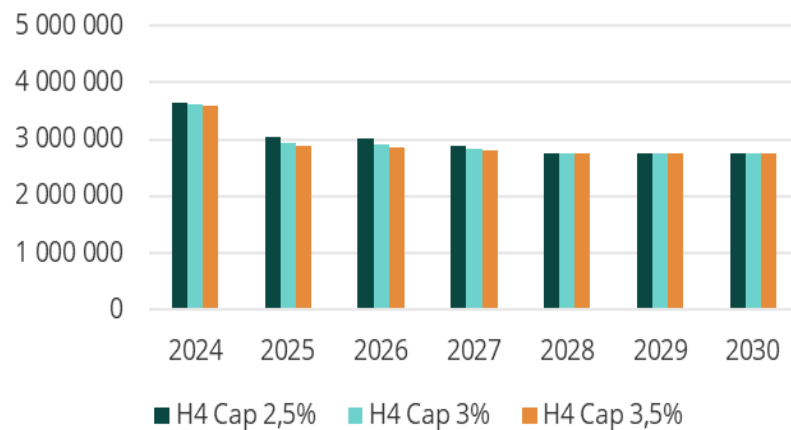
STRATEGIE H2



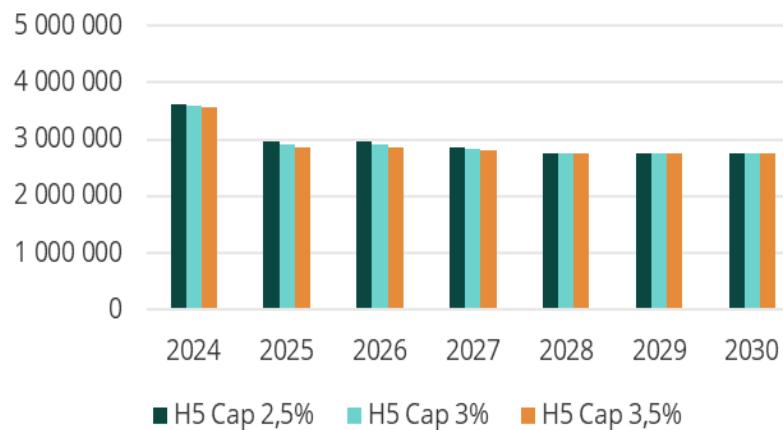
STRATEGIE H3



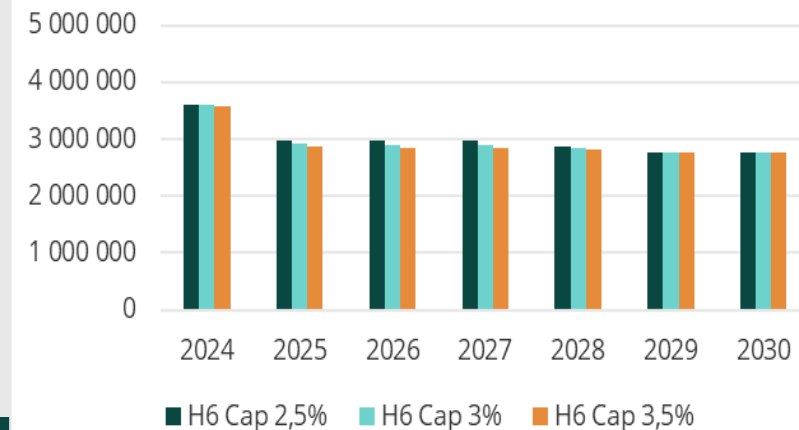
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

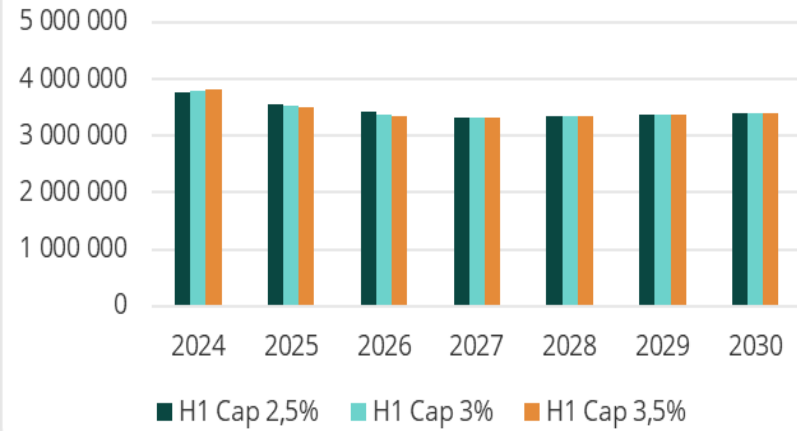


STRATEGIE H6

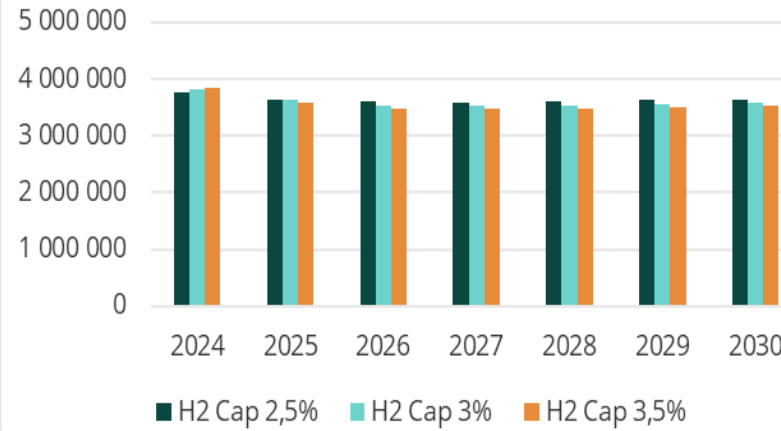


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

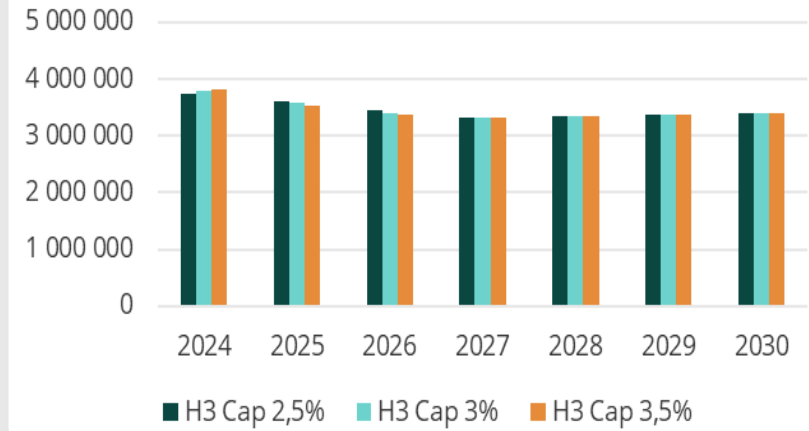
STRATEGIE H1



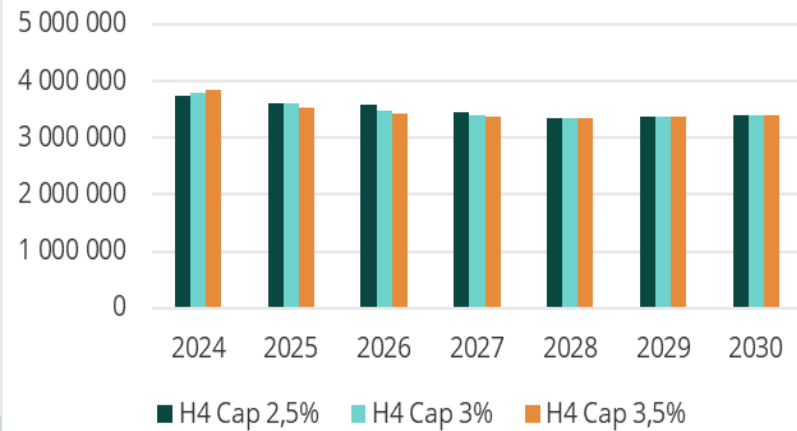
STRATEGIE H2



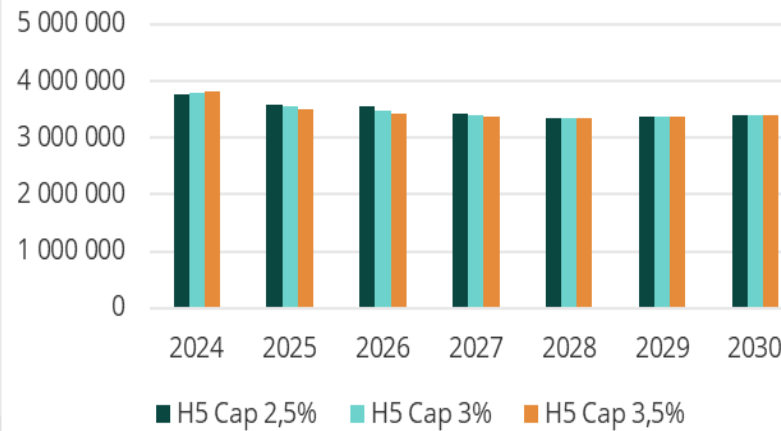
STRATEGIE H3



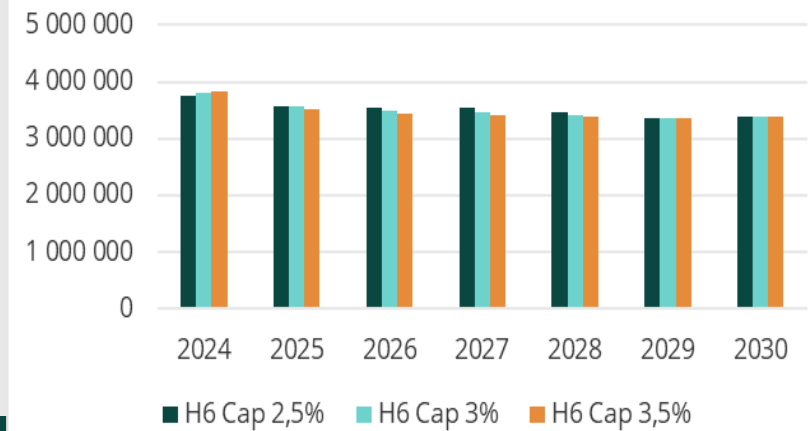
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

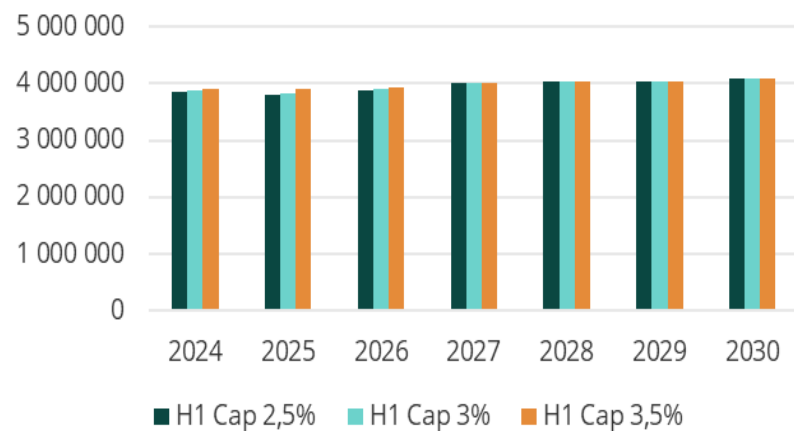


STRATEGIE H6

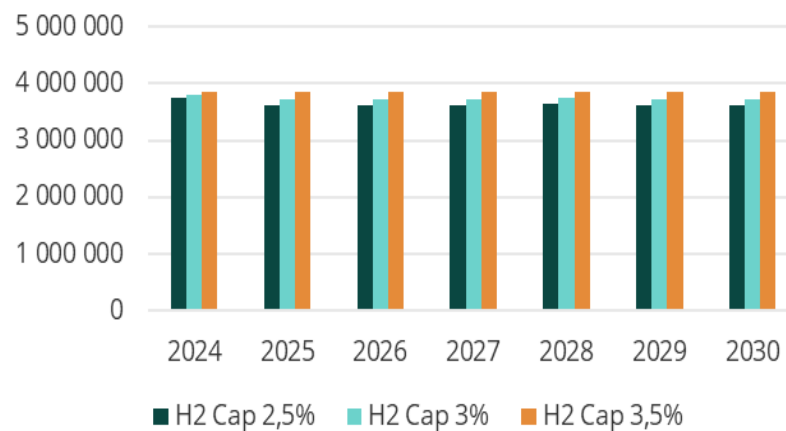


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

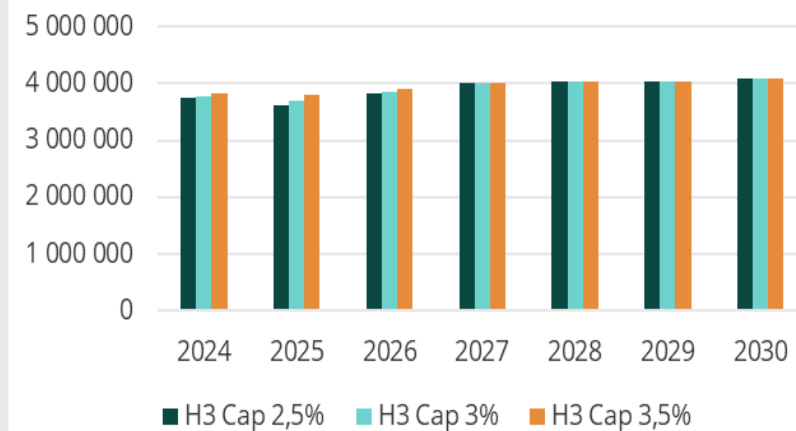
STRATEGIE H1



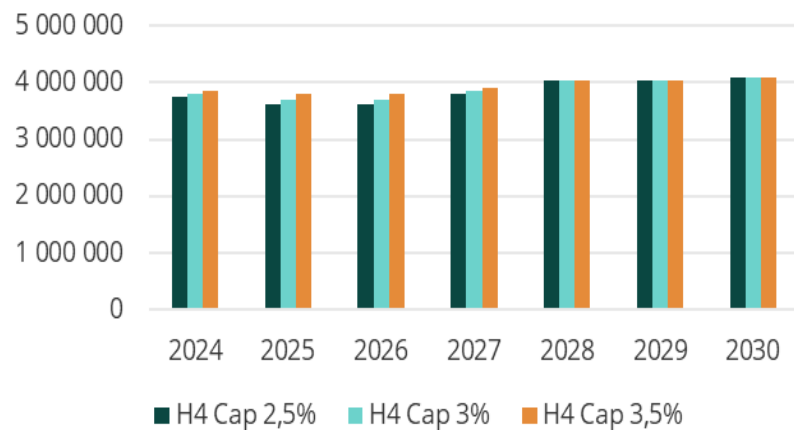
STRATEGIE H2



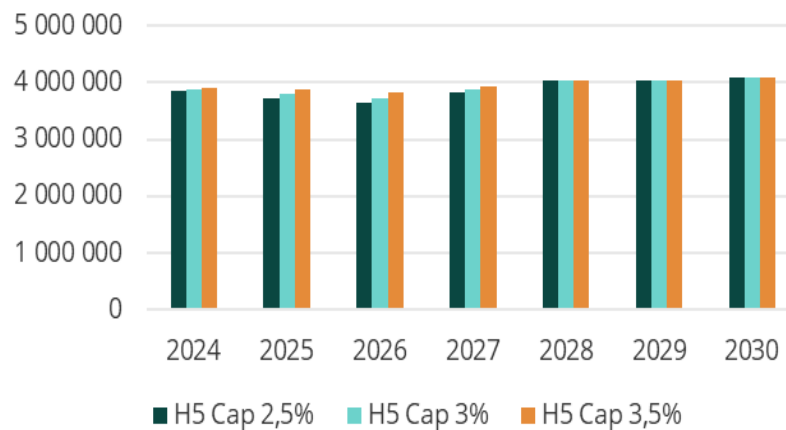
STRATEGIE H3



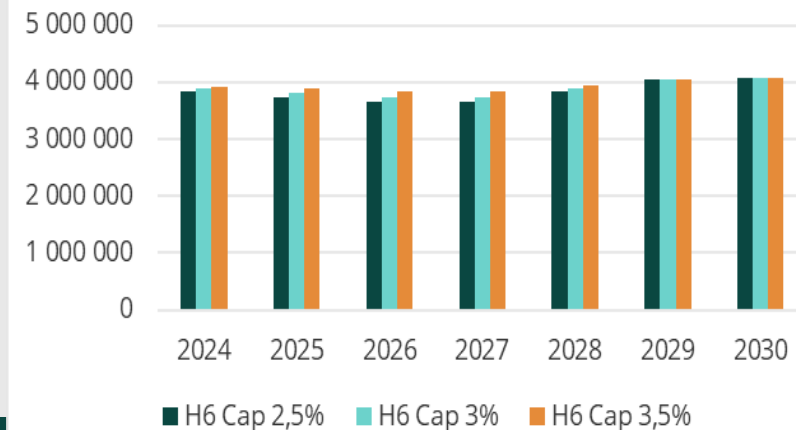
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

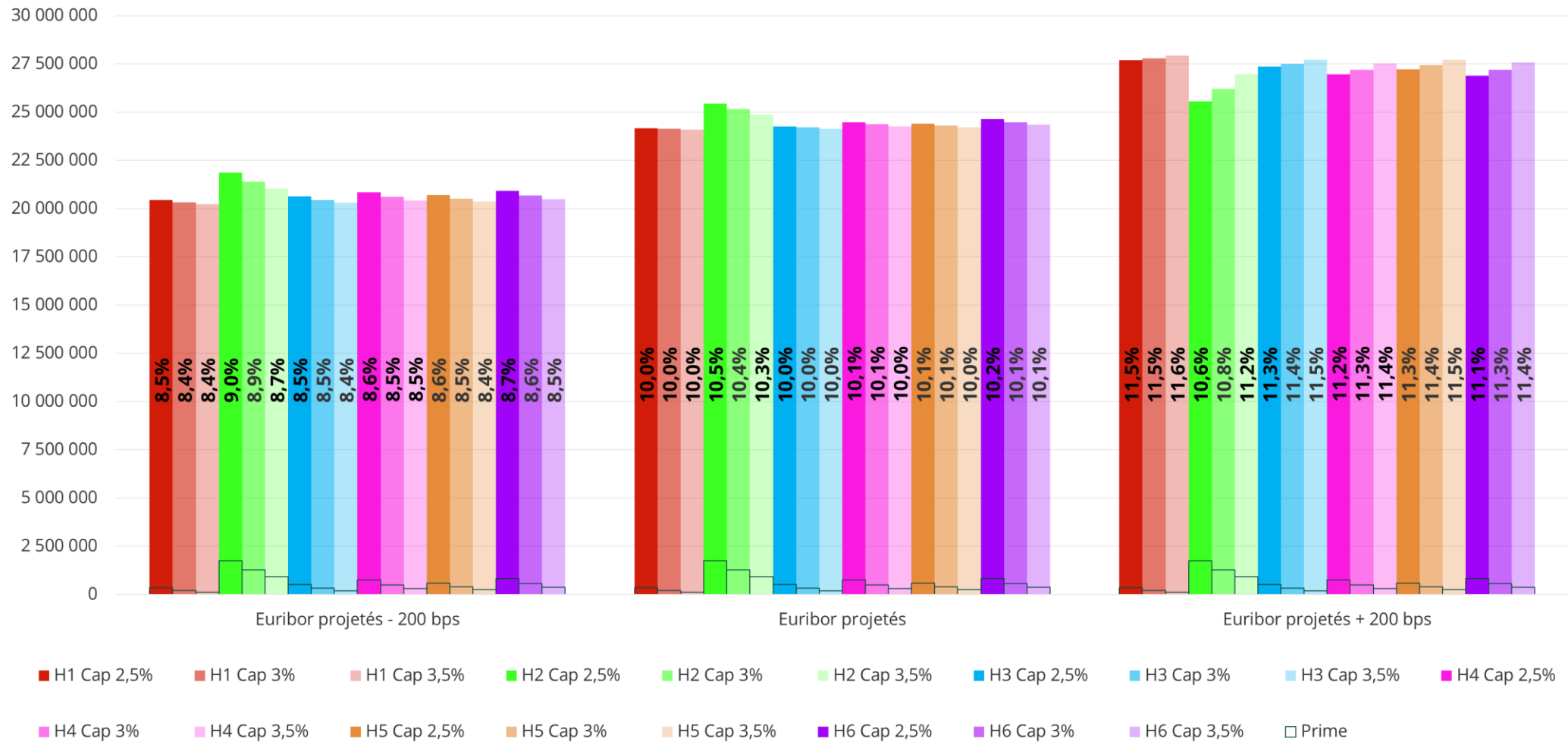


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 2,5%	H1 Cap 3%	H1 Cap 3,5%	H2 Cap 2,5%	H2 Cap 3%	H2 Cap 3,5%	H3 Cap 2,5%	H3 Cap 3%	H3 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	20 453 815	20 329 922	20 235 822	21 854 010	21 389 322	21 039 622	20 621 010	20 435 422	20 294 622
Euribor projetés	24 157 586	24 129 581	24 084 396	25 447 726	25 158 711	24 882 391	24 246 552	24 204 811	24 137 391
Euribor projetés + 200 bps	27 703 529	27 797 821	27 933 513	25 550 581	26 189 536	26 960 892	27 366 673	27 508 395	27 712 317
	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 2,5%	H4 Cap 3%	H4 Cap 3,5%	H5 Cap 2,5%	H5 Cap 3%	H5 Cap 3,5%	H6 Cap 2,5%	H6 Cap 3%	H6 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	20 853 010	20 604 622	20 419 222	20 702 115	20 507 522	20 364 722	20 927 915	20 679 522	20 497 122
Euribor projetés	24 478 552	24 374 011	24 261 991	24 404 111	24 307 181	24 213 296	24 629 911	24 479 181	24 345 696
Euribor projetés + 200 bps	26 947 647	27 198 930	27 530 613	27 230 061	27 442 923	27 719 186	26 875 980	27 187 543	27 576 705

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Obligations Acquisition		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir
				Amort.	CRD				
28/11/2023	30/11/2023	31/05/2024	31/05/2024	0	34 000 000	34 000 000		0	0
29/05/2024	31/05/2024	30/08/2024	30/08/2024	0	34 000 000	34 000 000	66,66%	22 664 400	22 664 400
28/08/2024	30/08/2024	29/11/2024	29/11/2024	0	34 000 000	34 000 000	66,66%	22 664 400	22 664 400
27/11/2024	29/11/2024	28/02/2025	28/02/2025	0	34 000 000	34 000 000	66,66%	22 664 400	22 664 400
26/02/2025	28/02/2025	30/05/2025	30/05/2025	0	34 000 000	34 000 000	66,66%	22 664 400	22 664 400
28/05/2025	30/05/2025	29/08/2025	29/08/2025	0	34 000 000	34 000 000	66,66%	22 664 400	22 664 400
27/08/2025	29/08/2025	28/11/2025	28/11/2025	0	34 000 000	34 000 000	66,66%	22 664 400	22 664 400
26/11/2025	28/11/2025	27/02/2026	27/02/2026	0	34 000 000	34 000 000	66,66%	22 664 400	22 664 400
25/02/2026	27/02/2026	29/05/2026	29/05/2026	0	34 000 000	34 000 000	66,66%	22 664 400	22 664 400
27/05/2026	29/05/2026	31/08/2026	31/08/2026	0	34 000 000	34 000 000		0	0
27/08/2026	31/08/2026	30/11/2026	30/11/2026	0	34 000 000	34 000 000		0	0
26/11/2026	30/11/2026	26/02/2027	26/02/2027	0	34 000 000	34 000 000		0	0
24/02/2027	26/02/2027	31/05/2027	31/05/2027	0	34 000 000	34 000 000		0	0
27/05/2027	31/05/2027	31/08/2027	31/08/2027	0	34 000 000	34 000 000		0	0
27/08/2027	31/08/2027	30/11/2027	30/11/2027	0	34 000 000	34 000 000		0	0
26/11/2027	30/11/2027	29/02/2028	29/02/2028	0	34 000 000	34 000 000		0	0
25/02/2028	29/02/2028	31/05/2028	31/05/2028	0	34 000 000	34 000 000		0	0
29/05/2028	31/05/2028	31/08/2028	31/08/2028	0	34 000 000	34 000 000		0	0
29/08/2028	31/08/2028	30/11/2028	30/11/2028	0	34 000 000	34 000 000		0	0
28/11/2028	30/11/2028	28/02/2029	28/02/2029	0	34 000 000	34 000 000		0	0
26/02/2029	28/02/2029	31/05/2029	31/05/2029	0	34 000 000	34 000 000		0	0
29/05/2029	31/05/2029	31/08/2029	31/08/2029	0	34 000 000	34 000 000		0	0
29/08/2029	31/08/2029	30/11/2029	30/11/2029	0	34 000 000	34 000 000		0	0
28/11/2029	30/11/2029	28/02/2030	28/02/2030	0	34 000 000	34 000 000		0	0
26/02/2030	28/02/2030	31/05/2030	31/05/2030	0	34 000 000	34 000 000		0	0
29/05/2030	31/05/2030	30/08/2030	30/08/2030	0	34 000 000	34 000 000		0	0
28/08/2030	30/08/2030	29/11/2030	29/11/2030	0	34 000 000	34 000 000		0	0
27/11/2030	29/11/2030	28/02/2031	28/02/2031	34 000 000	0	0		0	0

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H2	H3	H4	H5	H6
28/11/2023	30/11/2023	31/05/2024	31/05/2024	0	0	0	0	0
29/05/2024	31/05/2024	30/08/2024	30/08/2024	34 000 000	34 000 000	34 000 000	22 664 400	22 664 400
28/08/2024	30/08/2024	29/11/2024	29/11/2024	34 000 000	34 000 000	34 000 000	22 664 400	22 664 400
27/11/2024	29/11/2024	28/02/2025	28/02/2025	34 000 000	34 000 000	34 000 000	22 664 400	22 664 400
26/02/2025	28/02/2025	30/05/2025	30/05/2025	34 000 000	34 000 000	34 000 000	22 664 400	22 664 400
28/05/2025	30/05/2025	29/08/2025	29/08/2025	34 000 000	34 000 000	34 000 000	30 000 000	30 000 000
27/08/2025	29/08/2025	28/11/2025	28/11/2025	34 000 000	34 000 000	34 000 000	30 000 000	30 000 000
26/11/2025	28/11/2025	27/02/2026	27/02/2026	34 000 000	34 000 000	34 000 000	30 000 000	30 000 000
25/02/2026	27/02/2026	29/05/2026	29/05/2026	34 000 000	34 000 000	34 000 000	30 000 000	30 000 000
27/05/2026	29/05/2026	31/08/2026	31/08/2026	34 000 000	0	34 000 000	30 000 000	30 000 000
27/08/2026	31/08/2026	30/11/2026	30/11/2026	34 000 000	0	34 000 000	30 000 000	30 000 000
26/11/2026	30/11/2026	26/02/2027	26/02/2027	34 000 000	0	34 000 000	30 000 000	30 000 000
24/02/2027	26/02/2027	31/05/2027	31/05/2027	34 000 000	0	34 000 000	30 000 000	30 000 000
27/05/2027	31/05/2027	31/08/2027	31/08/2027	34 000 000	0	0	0	30 000 000
27/08/2027	31/08/2027	30/11/2027	30/11/2027	34 000 000	0	0	0	30 000 000
26/11/2027	30/11/2027	29/02/2028	29/02/2028	34 000 000	0	0	0	30 000 000
25/02/2028	29/02/2028	31/05/2028	31/05/2028	34 000 000	0	0	0	30 000 000
29/05/2028	31/05/2028	31/08/2028	31/08/2028	34 000 000	0	0	0	0
29/08/2028	31/08/2028	30/11/2028	30/11/2028	34 000 000	0	0	0	0
28/11/2028	30/11/2028	28/02/2029	28/02/2029	34 000 000	0	0	0	0
26/02/2029	28/02/2029	31/05/2029	31/05/2029	34 000 000	0	0	0	0
29/05/2029	31/05/2029	31/08/2029	31/08/2029	34 000 000	0	0	0	0
29/08/2029	31/08/2029	30/11/2029	30/11/2029	34 000 000	0	0	0	0
28/11/2029	30/11/2029	28/02/2030	28/02/2030	34 000 000	0	0	0	0
26/02/2030	28/02/2030	31/05/2030	31/05/2030	34 000 000	0	0	0	0
29/05/2030	31/05/2030	30/08/2030	30/08/2030	34 000 000	0	0	0	0
28/08/2030	30/08/2030	29/11/2030	29/11/2030	34 000 000	0	0	0	0
27/11/2030	29/11/2030	28/02/2031	28/02/2031	0	0	0	0	0

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

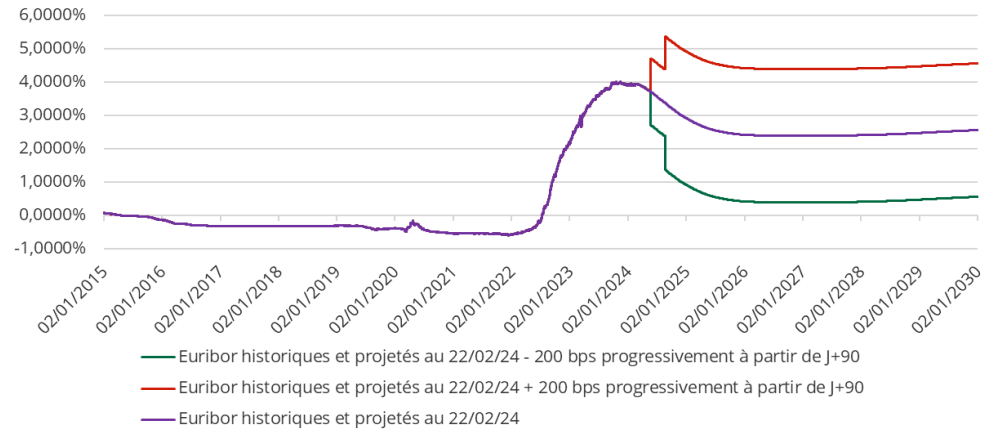
Organiser la transaction.

Annexes

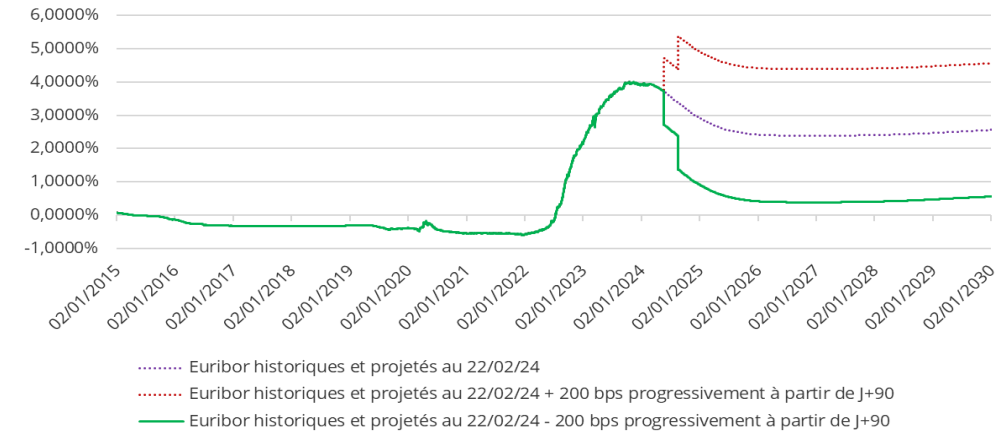
- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers

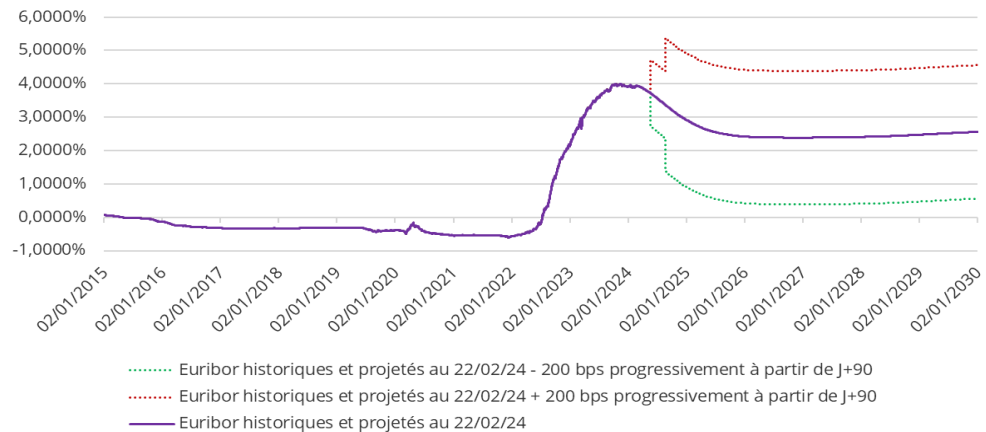
Trois scénarios d'Euribor



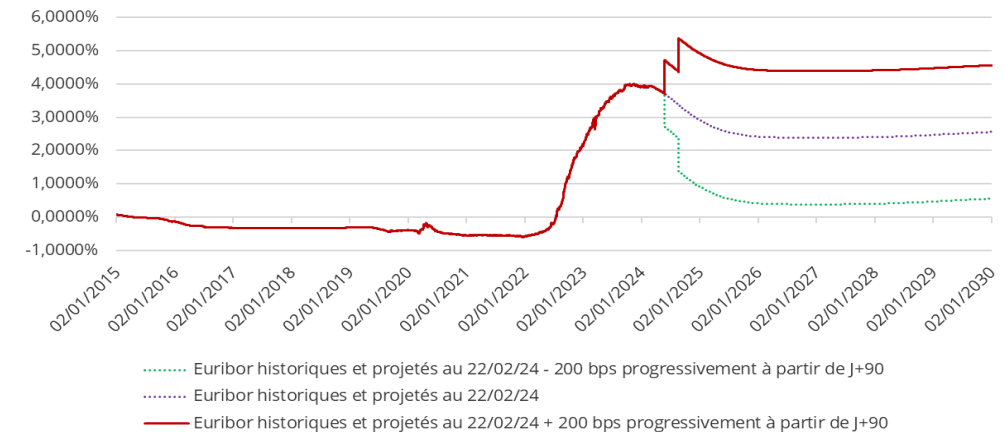
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Financement

Clauses contractuelles

Contrat de Prise Ferme

Entre

NIKKI SAS

en qualité d'Emetteur

AETHER FINANCIAL SERVICES

en qualité d'Agent des Souscripteurs, d'Agent des Paiements Tranche A
et de Représentant de la Masse Tranche A

APERA ASSET MANAGEMENT GMBH

en qualité d'Arrangeur Mandaté

et

APERA INVESTMENT HOLDCO III S.A.R.L.

en qualité de Souscripteur Initial

Relatif à (i) un programme d'émission obligataire pour lequel les engagements de souscription sont confirmés à la date des présentes, à émettre sous la forme d'obligations **tranche A** assimilables d'un montant nominal total initial maximum de **39.000.000 €** et (ii) un programme d'émissions obligataires pour lequel les engagements de souscription ne sont pas confirmés à la date des présentes, à émettre sous la forme d'obligations tranche A assimilables ou, selon le cas, d'obligations **tranche B**, d'un montant nominal total de **7.500.000 €**.

30 novembre 2023

A. L'Emetteur envisage de mettre en place :

- (i) un programme d'émissions obligataires assimilables, pour lesquelles les engagements de souscription sont confirmés à la date des présentes, d'un **montant nominal initial de trente-neuf millions d'Euros (39.000.000 €)** (le « **Programme Tranche A Initial** »), aux termes duquel l'Emetteur :

- (1) envisage de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire en la forme de **trente-quatre millions (34.000.000) d'obligations** acquisition d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (les « **Obligations Acquisition** »), soit un montant nominal total de trente-quatre millions d'Euros (34.000.000 €), devant être intégralement souscrites au plus tard à la Date d'Emission Initiale par le Souscripteur Initial, aux fins de financer, totalement ou partiellement, (i) le paiement du prix de l'Acquisition, (ii) le cas échéant, le refinancement de l'Endettement Existant à Refinancer et (iii) les coûts et frais y afférents (l'« **Emission Initiale** ») ;

- (2) pourra procéder à **une ou plusieurs émissions obligataires**, en la forme d'un nombre maximum de **cinq millions (5.000.000) d'obligations additionnelles** assimilables d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (les « **Obligations Additionnelles** »), soit un montant nominal maximum de cinq millions d'Euros (5.000.000 €), pouvant être émises à tout

- (ii) un programme d'émissions obligataires assimilables ou non, pour lesquelles les engagements de souscription ne sont pas confirmés à la date des présentes, d'un montant nominal initial de sept millions cinq cent mille Euros (7.500.000 €), aux termes duquel l'Emetteur pourra procéder à **une ou plusieurs émissions obligataires**, en la forme d'un nombre maximum de **sept millions cinq cent mille (7.500.000) obligations** assimilables ou non, d'une valeur nominale d'un Euro (1 €)

Remboursement

Clauses contractuelles

4. AMORTISSEMENT

4.1 Amortissement normal

Sous réserve des stipulations des Articles 4.2 (*Amortissement anticipé volontaire*), 4.3 (*Amortissement anticipé obligatoire total – Amortissement anticipé obligatoire partiel*), 7

(*Changement de circonstances*) et 10 (*Cas d'Exigibilité Anticipée*), aux termes desquelles les Obligations devront être amorties conformément à, et dans les conditions prévues par, lesdites stipulations, la totalité des Obligations en circulation à cette date sera amortie à la Date d'Echéance.

« **Date d'Echéance** » désigne la date tombant sept (7) ans après la Date d'Emission Initiale, soit le 30 novembre 2030 ;

Clauses contractuelles

Intérêts

3. INTERETS

3.1 Intérêts de Base

(a) Taux des Intérêts de Base

Les Obligations porteront intérêts (les « Intérêts de Base ») pour chaque Période d'Intérêts à un taux annuel (le « Taux d'Intérêt de Base ») égal à la somme de :

- la Marge applicable ; et
- l'EURIBOR applicable à ladite Période d'Intérêts.

(b) Calcul et paiement des Intérêts de Base

Les Intérêts de Base seront calculés pour chaque Période d'Intérêts en application de la formule suivante :

$$I = E \times (\text{Taux d'Intérêt de Base}) \times J/360$$

où :

« I » désigne le montant des Intérêts de Base pour la Période d'Intérêts considérée ;

« E » désigne l'Encours des Obligations à la date considérée ; et

« J » désigne le nombre de jours écoulés dans la Période d'Intérêts considérée (le premier jour de la Période d'Intérêts étant inclus et le dernier jour exclu),

(c) Périodes d'Intérêts

(i) Tranche Initiale

- (1) La durée de chaque Période d'Intérêts sera, au choix de l'Emetteur tel qu'exprimé dans un Avis de Sélection, de trois (3) ou six (6) mois, à l'exception de la première Période d'Intérêts qui commencera à la Date d'Emission Initiale et se terminera le 31 mai 2024 et de la dernière Période d'Intérêts qui se terminera à la Date d'Echéance.

- (2) L'Emetteur devra adresser à l'Agent des Paiements un Avis de Sélection irrévocable au plus tard à onze (11) heures (heure de Paris) huit (8) Jours Ouvrés avant le premier jour de la Période d'Intérêts considérée et l'Agent des Paiements notifiera au Représentant de la Masse et aux Titulaires d'Obligations la teneur dudit Avis de Sélection dans les meilleurs délais.

- (3) Au cas où l'Emetteur ne remettrait pas à l'Agent des Paiements un Avis de Sélection, ou le remettrait tardivement, la Période d'Intérêts considérée sera d'une durée de six (6) mois.

- (4) Chacune des Périodes d'Intérêts commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente (à l'exception de la première Période d'Intérêts qui commencera à la Date d'Emission Initiale) et la Date de Paiement d'Intérêts de la dernière Période d'Intérêts devra coïncider avec la Date d'Echéance.

Clauses contractuelles

Intérêts

3.2 Intérêts Capitalisés

(a) Taux des Intérêts Capitalisés

En cas d'exercice de l'Option de Capitalisation par l'Emetteur, les Obligations porteront, outre les Intérêts de Base, des intérêts (les « **Intérêts Capitalisés** ») au titre d'une Période d'Intérêts IC commençant le premier jour de la Période d'Intérêts de Référence au titre de laquelle l'Option de Capitalisation a été exercée, à un taux égal à la somme de (i) la **Marge Réduite** et (ii) **zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %)** l'an par tranche d'un pour cent (1%) (le « **Taux d'Intérêt IC** »).

(b) Calcul et paiement des Intérêts Capitalisés

Les Intérêts Capitalisés seront calculés pour la Période d'Intérêts IC considérée en application de la formule suivante :

$$IC = E \times (\text{Taux d'Intérêt IC}) \times J/360$$

où :

« **IC** » désigne le **montant des Intérêts Capitalisés pour la Période d'Intérêts IC considérée** ;

« **E** » désigne l'**Encours des Obligations à la date considérée** ; et

« **J** » désigne le **nombre réel de jours écoulés dans la Période d'Intérêts IC considérée**.

une **Période d'Intérêts** serait raccourcie à une durée inférieure à un (1) mois, l'**EURIBOR** applicable à cette Période d'Intérêts sera **l'EURIBOR un (1) mois** ;

3.5 Ajustement de la Marge Ratio de Levier

- (a) La **Marge applicable pour le calcul des Intérêts de Base** sera, le cas échéant, **ajustée** (un « **Ajustement de Marge Ratio de Levier** ») **à la baisse ou à la hausse**, en **fonction du niveau du Ratio de Levier**, tel qu'indiqué dans tout Certificat remis par l'Emetteur au Représentant de la Masse, et pour la première fois suite à la remise du Certificat relatif à la Période de Test s'achevant le 31 décembre 2024, sous réserve qu'aucun Cas d'Exigibilité Anticipée ne soit survenu ni ne subsiste et dans la limite d'un pallier d'Ajustement de Marge Ratio de Levier par Période de Test, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

Niveaux du Ratio de Levier	Marge applicable aux Intérêts de Base
$R1 > 3,50x$	7,25 % par an
$3,00x < R1 \leq 3,50x$	7,00 % par an
$2,50x < R1 \leq 3,00x$	6,75 % par an
$R1 \leq 2,50x$	6,50 % par an

« **Marge** » désigne un taux initial de sept virgule vingt-cinq pour cent (7,25%) par an de marge payable en numéraire sous réserve (i) de tout Ajustement de Marge Ratio de Levier et (ii) de l'Option de Capitalisation pouvant être exercée par l'Emetteur conformément aux stipulations de l'Article 3.1(f) (*Option de Capitalisation*) ;

Clauses contractuelles

Intérêts

« **EURIBOR** » désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts,

le Taux Ecran EURIBOR applicable ;

si aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée, le Taux Ecran EURIBOR Interpolé ; ou

si,

(a) aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée ; et

(b) il n'est pas possible de calculer un Taux Ecran EURIBOR Interpolé ;

la moyenne arithmétique (arrondie à la quatrième décimale supérieure) des taux communiqués à l'Agent des Paiements à sa demande par les Banques de Référence, ou par au moins deux d'entre elles, comme étant ceux offerts aux banques de premier rang au sein de la zone Euro au Jour de Cotation pour des dépôts en Euros d'une durée comparable à celle de la Période d'Intérêts concernée,

étant précisé que si un des taux susvisés aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus est inférieur à zéro virgule soixante-quinze (0,75), il sera réputé être égal à zéro virgule soixante-quinze (0,75) ;

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

(s) Contrat(s) de Couverture

Dans un délai de six (6) mois suivant la Date de Réalisation, l'Emetteur devra conclure avec un ou plusieurs établissement(s) financier(s) de premier rang un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture pendant une durée de deux (2) ans à compter de la date de conclusion du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture, à hauteur d'un notionnel minimum égal à soixante-six virgule soixante-six pour cent (66,66%) de la Valeur Nominale Initiale de l'ensemble des Obligations Acquisition (sans que le notionnel puisse excéder 100% de la Valeur Nominale Initiale de l'ensemble des Obligations), afin de se prémunir contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR 3 mois ou, au choix de l'Emetteur, de l'EURIBOR 6 mois de plus de cent (100) points de base par rapport à sa valeur à la Date d'Emission Initiale (le cas échéant, tel que réputé égal à 1% en application des stipulations des Termes et Conditions).

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(f) Défaut croisé

(i) la survenance de tout défaut de paiement ou de l'exigibilité anticipée au titre d'un quelconque Endettement Financier (autre que les Obligations et les Dettes Subordonnées) souscrit par un Membre du Groupe auprès d'un (ou plusieurs) établissement(s) de crédit ou institution(s) financière(s) autre(s) qu'un Titulaire d'Obligations, dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettement(s) Financier(s) en cause excède(nt) cent cinquante mille Euros (150.000 €) et sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par l'établissement (les établissements) de crédit concerné(s) ou les institutions financières concernées au titre dudit Endettement Financier ; ou

(ii) la survenance de tout défaut de paiement ou de tout évènement constituant un cas de défaut ou un cas d'exigibilité anticipée au titre des Autres Obligations Unitranche sous réserve des éventuels délais de régularisation et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les titulaires des Autres Obligations Unitranche ; ou

(iii) la survenance de tout évènement constituant un cas de défaut ou un cas d'exigibilité anticipée au titre d'un quelconque Endettement Financier (autre que les Obligations et les Dettes Subordonnées) souscrit par un Membre du Groupe auprès d'un (ou plusieurs) établissement(s) de crédit ou institution(s) financière(s) autre(s) qu'un Titulaire d'Obligations, dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettement(s) Financier(s) en cause excède(nt) sept cent cinquante mille Euros (750.000 €) et sous réserve (α) des éventuels délais de régularisation dont il bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par l'établissement (les établissements) de crédit concerné(s) ou les institutions financières concernées au titre dudit Endettement Financier et (β) de tout cas de défaut ou cas d'exigibilité anticipée faisant l'objet d'une contestation de bonne foi en justice reposant sur des arguments non-dilatoires par le Membre du Groupe concerné ; ou

(iv) la survenance de tout défaut de paiement au titre d'une quelconque dette, quelle que soit sa nature mais autre qu'un Endettement Financier, d'un Membre du Groupe, dès lors que le montant unitaire ou cumulé de la ou des dette(s) excède(nt) cent cinquante mille Euros (150.000 €) et sous réserve (α) des éventuels délais de régularisation dont il bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le ou les créancier(s) au titre de ladite dette et (β) de tout défaut de paiement faisant l'objet d'une contestation de bonne foi en justice reposant sur des arguments non-dilatoires par le Membre du Groupe concerné ; ou

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

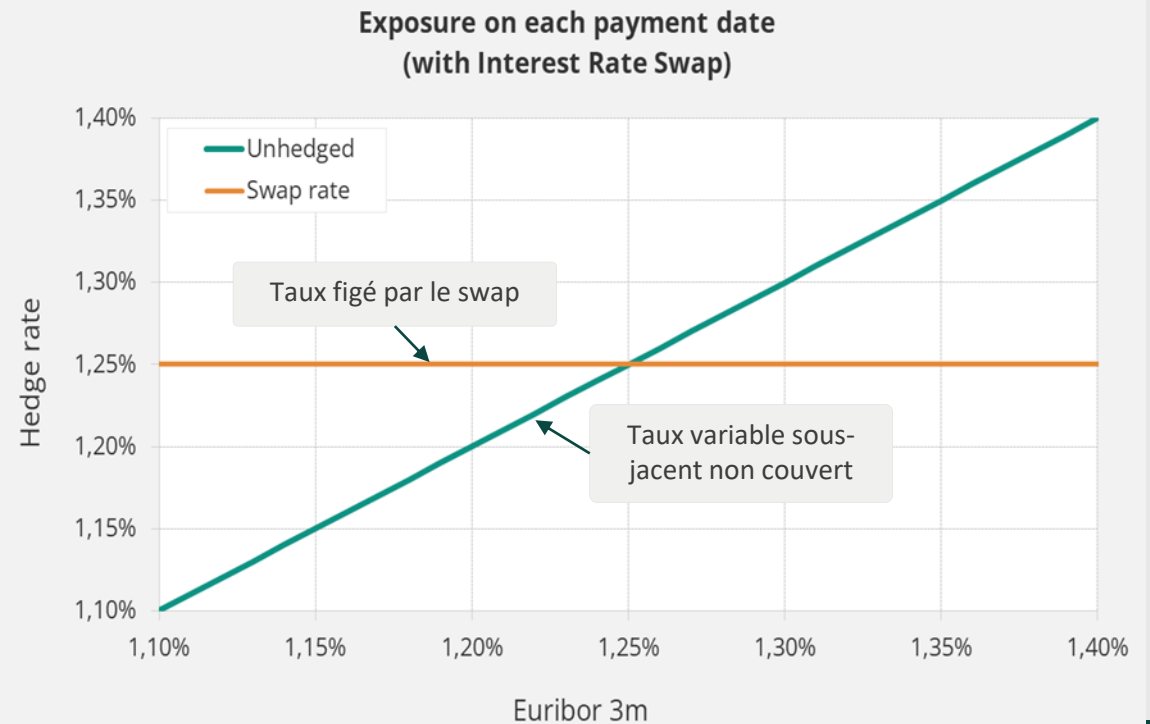
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

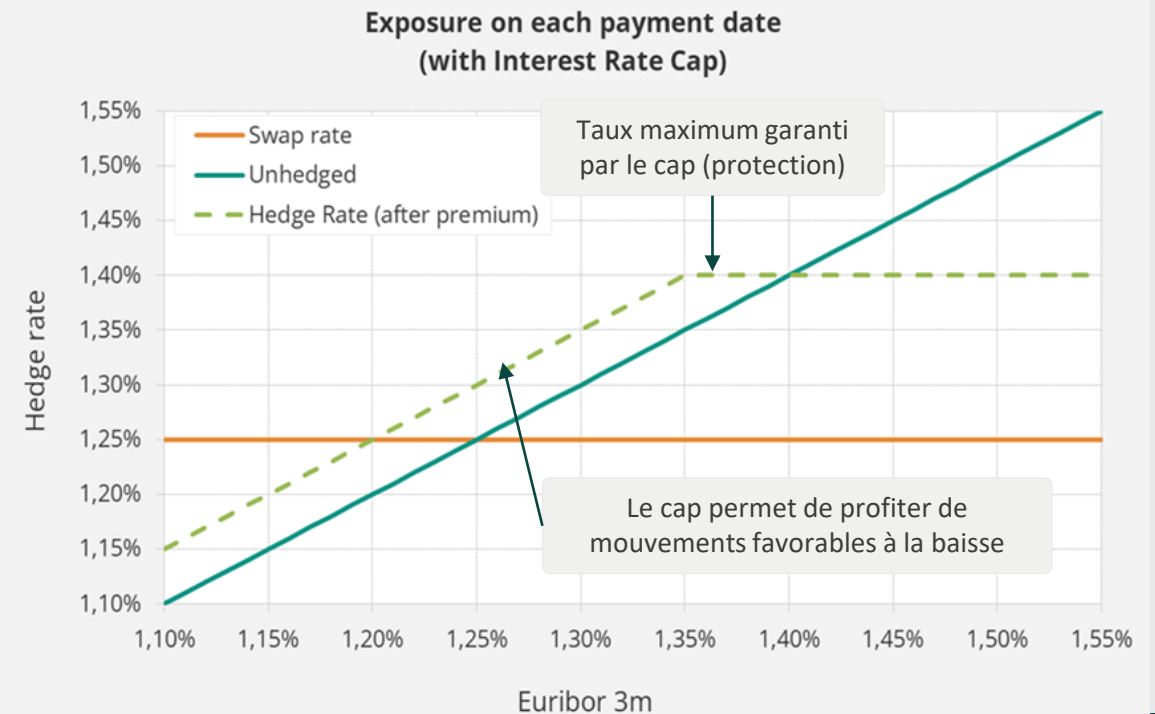
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

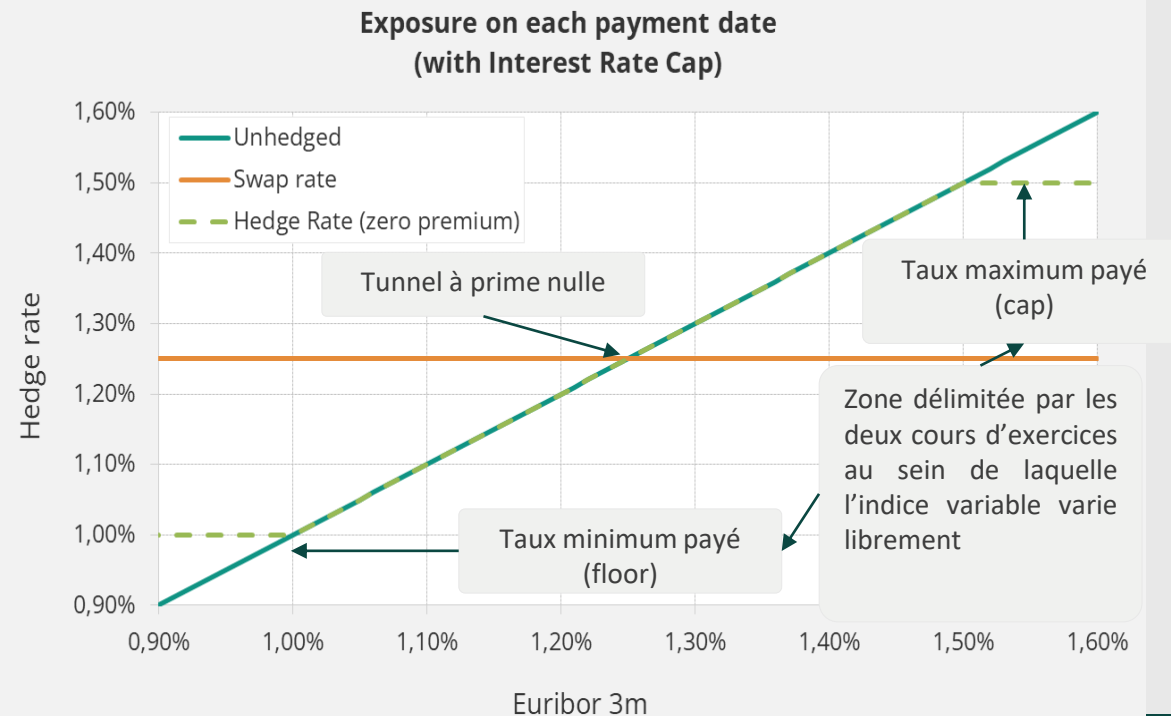
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

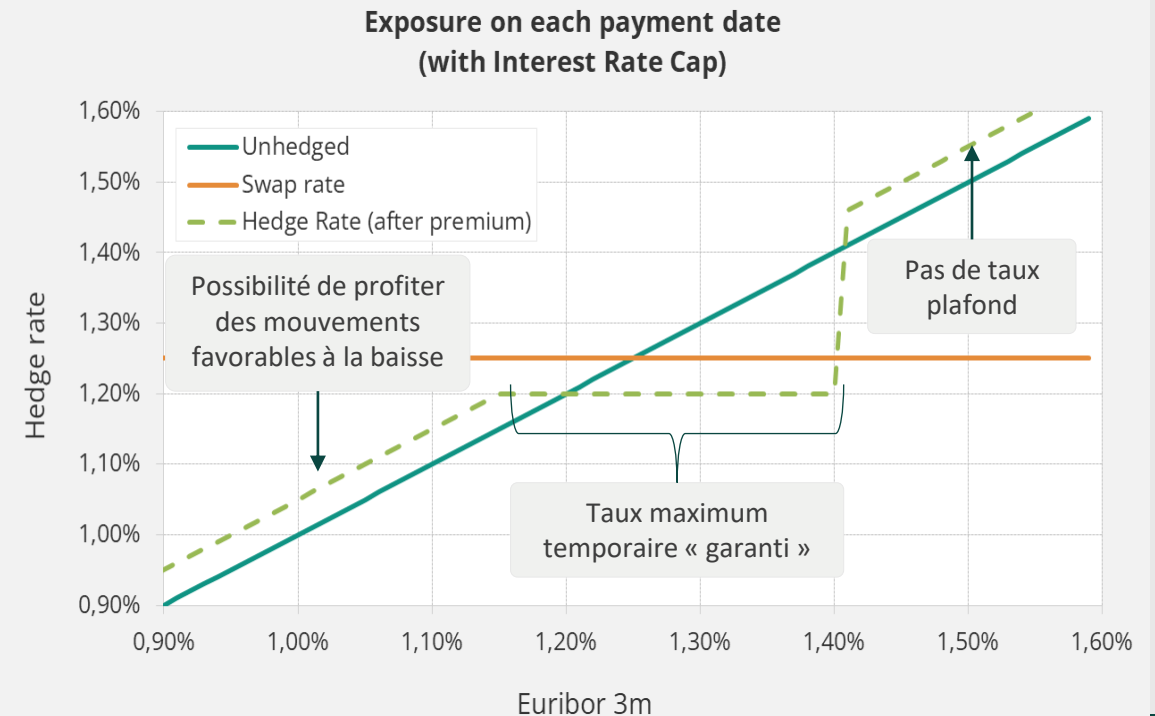
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

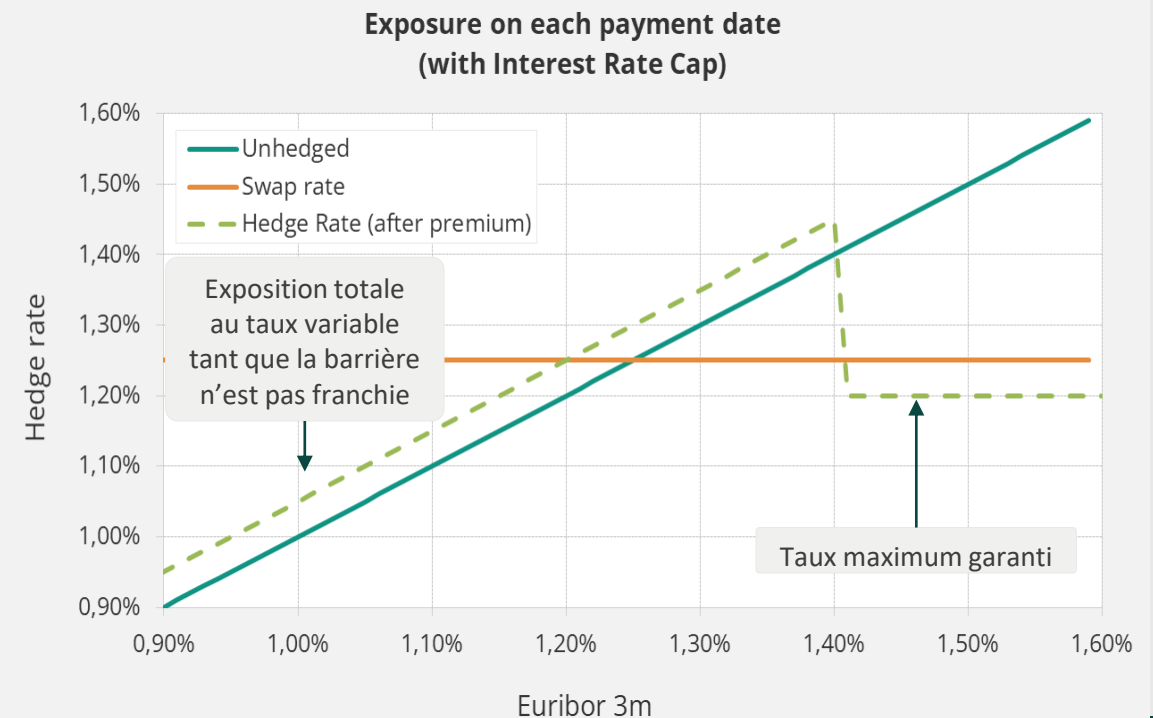
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

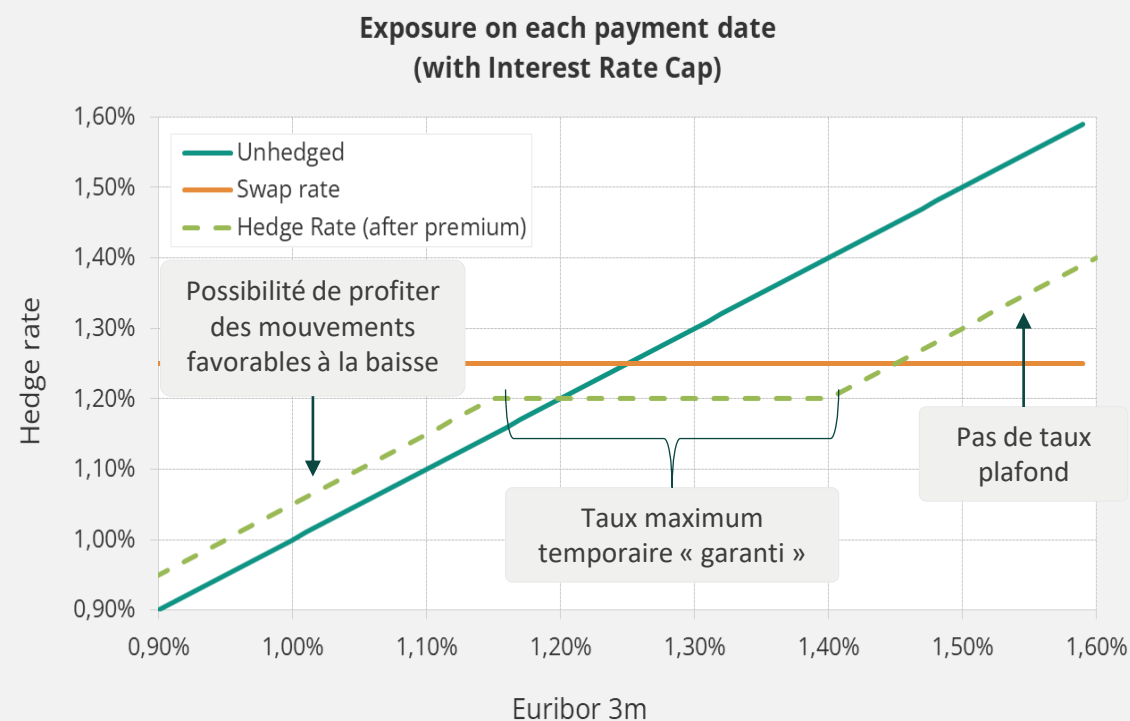
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.

